

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël, le **2 août 2021**, à 19h30, au Centre communautaire, à laquelle séance sont présents la mairesse suppléante, Mme Louise Aubé et les conseillers suivants:

Siège #1 - Guylaine Larochelle
Siège #2 - Jérôme Carrier
Siège #3 - Mélanie Asselin
Siège #4 - Tonia Despont
Siège #5 - Louise Aubé
Siège #6 - Marie-Josée Roy

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de Mme Louise Aubé, mairesse suppléante. Est aussi présent Monsieur Johnny Louis Jean, directeur général et secrétaire-trésorier.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Madame la mairesse suppléante déclare la séance ouverte.

1.1 - Minute de recueillement en hommage à M. Gilles Breton

Mme Louise Aubé, mairesse suppléante, demande aux membres du conseil municipal et à l'assistance d'observer une minute de silence en hommage à Monsieur Gilles Breton, ex maire de la municipalité de Saint-Raphaël, décédé le 10 juillet 2021.

**2021-08
146**

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Mélanie Asselin
Appuyé par Mme Marie-Josée Roy

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 - Minute de recueillement en hommage à M. Gilles Breton

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ÉLECTION

3.1 - Constatation des avis de vacances du poste de maire

3.2 - Décision du conseil relative à la vacance du poste de maire

3.3 - Scrutin pour combler le poste de maire selon l'article 336 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités

3.4 - Assermentation du nouveau maire ou de la nouvelle mairesse

3.5 - Décision du conseil relative à la vacance du poste de conseiller au siège # 5

3.6 - Désignation d'un maire suppléant ou une mairesse suppléante

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 - Séance extraordinaire du 13 juillet 2021

5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

6.1 - Adoption des dépenses de juillet 2021

6.2 - Dons et commandites

7 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

7.1 - Dépôt des permis et certificats de juillet 2021

7.2 - Demande de dérogation mineure - 377 boulevard Saint-Pierre-Clinique médicale Medway

7.3 - Demande d'appui pour un dossier de C.P.T.A.Q concernant le lot 3 692 298 du cadastre du Québec

- 8 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE
- 9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 9.1 - Adoption du plan d'action en sécurité routière 2021-2025
 - 9.2 - Rapport d'activité du DSSI pour le mois de juin 2021
- 10 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS
 - 10.1 - Bilan des travaux publics pour la période de mai à juillet 2021
- 11 - LOISIRS-TOURISME
 - 11.1 - Entente intermunicipale des sports de glace à l'aréna de Saint-Charles
 - 11.2 - Nomination d'un responsable de la bibliothèque Jeannine Marquis-Garant
 - 11.3 - Bilan des activités de Loisirs pour la période de juin
- 12 - LÉGISLATION
- 13 - RESSOURCES HUMAINES
 - 13.1 - Agent de service au bureau de la SAAQ: Embauche
 - 13.2 - Vérification des antécédents judiciaires lors d'embauche - Protocole avec la Sûreté du Québec
- 14 - CORRESPONDANCE
 - 14.1 - Bordereau de correspondances
 - 14.2 - Correspondance pour l'ajout d'un dos d'âne dans la route du Lac aux canards
 - 14.3 - Demande de passage de motoneige par le club Loisirs Lac Vert Saint-Nérée Inc.
 - 14.4 - Correspondance du journal La Rafale
 - 14.5 - Correspondance du propriétaire au 30 route Rémillard
 - 14.6 - Demande d'appui de la municipalité de Saint-Nérée pour l'amendement Q-2.r.22
- 15 - VARIA
 - 15.1 - Reconnaissance et hommage à monsieur Gilles Breton
- 16 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 - ÉLECTION

3.1 - Constatation des avis de vacances du poste de maire

Monsieur Johnny Louis Jean, directeur général et secrétaire-trésorier, procède au dépôt devant ce conseil de l'avis constatant la vacance du poste de maire, suite au décès de Monsieur Gilles Breton en date du 10 juillet dernier.

Conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2) (ci-après la « LERM »), le directeur général et secrétaire-trésorier avait avisé le conseil, lors de la séance extraordinaire du 13 juillet 2021, et qu'un avis public a été également publié le 20 juillet dernier dans les endroits prévus par résolution numéro 2018-02-32 de la Municipalité de Saint-Raphaël.

3.2 - Décision du conseil relative à la vacance du poste de maire

CONSIDÉRANT QUE l'article 336 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités stipule que lorsque la vacance du poste de maire est constatée dans les 12 mois qui précèdent le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale et que le conseil n'a pas décrété qu'elle doit être comblée par une élection partielle, les conseillers doivent, dans les 30 jours de l'avis de la vacance, élire l'un d'entre eux à ce poste;

CONSIDÉRANT QUE la vacance au poste de maire est survenue dans les 12 mois qui précèdent le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale;

CONSIDÉRANT QUE la période restante au présent mandat est moins de quatre mois, sans compter le délai pour une élection partielle;

CONSIDÉRANT QU'il y a un nombre suffisant d'élus pour obtenir le quorum nécessaire lors des séances à venir entre le 2 août 2021 et le 7 novembre 2021.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Asselin
Appuyé par M Jérôme Carrier

Et résolu que le conseil municipal demande au secrétaire-trésorier d'établir la procédure de mise en candidature et de vote, selon les dispositions de l'article 336 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, afin d'élire entre eux au poste de maire, l'un des conseillers.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-08
148

3.3 - Scrutin pour combler le poste de maire selon l'article 336 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités

CONSIDÉRANT QUE le conseil a demandé au secrétaire-trésorier d'établir la procédure de mise en candidature et de vote, selon les dispositions de l'article 336 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, afin d'élire entre eux au poste de maire, l'un des conseillers;

CONSIDÉRANT QUE l'élection au poste de maire se fera par scrutin secret au cours de la présente séance tel que décrit à l'article 336 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier établit la procédure de mise en candidature et de vote et proclame élue la personne qui obtient le plus grand nombre de votes;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a procédé à la clôture de la mise en candidature et qu'une seule candidature, soit celle de Madame Louise Aubé, a été proposée et que tous les élus approuvent cette candidature;

CONSIDÉRANT QU'ayant reçu une seule candidature, aucun scrutin parmi les conseillers s'avère nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Johnny Louis Jean, à titre de président d'élection, proclame Madame Louise Aubé, élue au poste de mairesse et que Madame Aubé entre en fonction dès la présente séance.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Asselin
Appuyé par Mme Tonia Despont

Et résolu

D'ENTÉRINER l'élection de Madame Louise Aubé au poste de maire jusqu'à la fin du présent mandat;

DE lui faire prêter serment à la présente séance afin qu'elle puisse entrer en fonction le 2 août 2021;

DE féliciter Madame Louise Aubé pour son élection au poste de mairesse de la Municipalité de Saint-Raphaël.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.4 - Assermentation du nouveau maire ou de la nouvelle mairesse

Tel que prévu à l'article 336 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, madame Louise Aubé prête serment :

Je, Louise Aubé, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de mairesse avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Raphaël et je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

2021-08
149

3.5 - Décision du conseil relative à la vacance du poste de conseiller au siège # 5

Suite à l'élection de madame Louise Aubé au poste de mairesse, le poste de conseiller au siège # 5 est devenu vacant.

CONSIDÉRANT QUE l'article 337 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités précise que la vacance d'un poste de conseiller constatée dans les 12 mois qui précèdent le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale et dont le conseil municipal n'a pas décrété qu'il soit comblé par une élection partielle, ce poste sera comblé que lors de la prochaine élection générale.

CONSIDÉRANT QUE la période restante au présent mandat est de moins de quatre mois, sans compter le délai pour une élection partielle;

CONSIDÉRANT QU'il y a un nombre suffisant d'élus pour obtenir le quorum nécessaire lors des séances à venir entre le 2 août 2021 et le 7 novembre 2021.

En conséquence,

Il est proposé par M Jérôme Carrier
Appuyé par Mme Guylaine Larochelle

Et résolu de laisser vacant le poste de conseiller au siège # 5 jusqu'à l'élection générale du 7 novembre prochain.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-08
150

3.6 - Désignation d'un maire suppléant ou une mairesse suppléante

CONSIDÉRANT QUE le conseiller au siège # 2, Monsieur Jérôme Carrier, est intéressé à occuper la fonction de maire suppléant jusqu'à la fin du mandat du présent conseil, soit le 7 novembre 2021.

Il est proposé par Mme Mélanie Asselin
Appuyé par Mme Marie-Josée Roy

Et résolu de nommer, Monsieur Jérôme Carrier, maire suppléant de la Municipalité de Saint-Raphaël jusqu'au 7 novembre 2021 et d'autoriser sa signature pour les comptes bancaires de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2021-08
151

4.1 - Séance extraordinaire du 13 juillet 2021

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 juillet 2021, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Asselin
Appuyé par Mme Guylaine Larochelle

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 juillet 2021 tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal a répondu aux questions posées par les citoyens.

2021-08
152

6 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

6.1 - Adoption des dépenses de juillet 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des dépenses pour le mois de juillet 2021.

Il est proposé par Mme Mélanie Asselin
Appuyé par Mme Guylaine Larochelle

Et résolu d'accepter les dépenses de juillet 2021 payées par le secrétaire-trésorier et d'autoriser le paiement des comptes suivants au montant 132 008.55\$.

Je soussigné, Johnny Louis Jean, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité a, dans son compte général, les crédits pour payer ces dépenses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.2 - Dons et commandites

Aucune demande de dons et de commandites pour la séance du 2 août 2021.

7 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

7.1 - Dépôt des permis et certificats de juillet 2021

Vingt et un (21) permis et autorisations ont été émis au cours du mois de juillet dont deux (2) permis d'abattage d'arbres, quatre (4) d'additions de bâtiments, deux (2) d'agrandissements, un (1) construction et douze (12) rénovations.

2021-08
153

7.2 - Demande de dérogation mineure - 377 boulevard Saint-Pierre- Clinique médicale Medway

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure par le propriétaire de l'immeuble sis au 377, Boulevard Saint-Pierre (Lot 3 885 863 du cadastre de Québec à la Municipalité de Saint-Raphaël;

ATTENDU QUE cette demande vise à permettre la construction d'un immeuble commercial et multifamilial d'une hauteur maximale de 11,6 m dans la zone M-23;

ATTENDU QUE la hauteur maximale permise par le règlement de zonage numéro 2004-90-2 est 9,1 mètres pour cette zone;

ATTENDU par la résolution numéro 2021-07-03 du Comité consultatif d'urbanisme, les membres recommandent au Conseil municipal d'accepter la demande à condition que le promoteur apporte des modifications dans les éléments architecturaux de la façade principale sur le boulevard Saint-Pierre;

ATTENDU QUE le promoteur a modifié les éléments architecturaux et ajouté également une porte d'entrée au niveau de la façade principale afin de répondre à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE le Conseil municipal considère que cette demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété.

Il est proposé par M Jérôme Carrier
Appuyé par Mme Mélanie Asselin

Et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure du propriétaire de l'immeuble sis au 377, boulevard Saint-Pierre (lot 3 885 863 du cadastre de Québec à la Municipalité de Saint-Raphaël permettant de construire d'un immeuble à vocation commerciale et résidentielle ayant une hauteur de 11,6

mètres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2021-08
154**

7.3 - Demande d'appui pour un dossier de C.P.T.A.Q concernant le lot 3 692 298 du cadastre du Québec

Considérant que le lot 3 692 298 du cadastre de Québec est situé en zone agricole et a une superficie d'un hectare;

Considérant que la demande d'appui de M. Vézina consiste à reconnaître le droit acquis commercial et la validation du droit acquis du chalet pour une vocation résidentielle du lot 3 692 298.

En conséquence,

Il est proposé par M Jérôme Carrier
Appuyé par Mme Guylaine Larochelle

Et résolu d'appuyer la démarche de M. Guy Vézina, propriétaire du lot 3 692 298 du cadastre de Québec, auprès de la C.P.T.A.Q.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

**2021-08
155**

9.1 - Adoption du plan d'action en sécurité routière 2021-2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Raphaël a reçu de nombreuses plaintes relatives à la vitesse des automobilistes et de nombreuses demandes d'installation de panneaux d'arrêt ou de dos d'ânes dans le périmètre d'urbanisation de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'action de sécurité routière 2021-2025 a été présenté, lors de la réunion de travail du 29 juin 2021, aux élus municipaux;

Considérant que le Plan d'action municipal en matière de sécurité routière 2021-2025 a été remis à tous les citoyens présents dans la salle;

Considérant que ce plan est un document qui présente certaines actions à entreprendre par la Municipalité afin de diminuer les risques relatifs à la sécurité routière et d'améliorer la qualité de vie sur son territoire.

Il est proposé par Mme Tonia Despont
Appuyé par Marie-Josée Roy

Et résolu d'adopter le plan d'action 2021-2025 en sécurité routière de la Municipalité et de le rendre disponible sur le site internet de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.2 - Rapport d'activité du DSSI pour le mois de juin 2021

Aucun rapport n'a été déposé pour le mois de juillet 2021.

10 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

10.1 - Bilan des travaux publics pour la période de mai à juillet 2021

Un bilan d'activités de l'équipe de travaux publics a été déposé afin d'informer les membres du conseil.

11 - LOISIRS-TOURISME

2021-08

11.1 - Entente intermunicipale des sports de glace à l'aréna de Saint-

Charles

Considérant que le hockey mineur s'est structuré pour devenir un regroupement de hockey mineur de Bellechasse officialisant les territoires reliés aux arénas;

Considérant que le patinage artistique et la ringuette ont subi les mêmes transformations que le hockey mineur;

Considérant la volonté des municipalités de La Durantaye, Beaumont, Saint-Vallier, Saint-Gervais, Saint-Raphaël et Saint-Charles de rendre ce sport accessible aux jeunes pour les sports de hockey, ringuette et patinage artistique compte tenu des coûts d'opération d'un aréna;

Considérant que Saint-Charles assume les coûts reliés à l'infrastructure de l'aréna puisque ce bâtiment est sur leur territoire;

Considérant que tous les membres du conseil ont reçu le projet d'entente intermunicipale;

Il est proposé par Mme Mélanie Asselin
Appuyé par M. Jérôme Carrier

D'accepter le projet d'entente tel que déposé et d'autoriser le directeur général et la mairesse ou le maire suppléant à signer l'entente intermunicipale relative au partage et à la répartition des coûts des sports de glace à l'aréna de Saint-Charles pour l'année 2021-2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-08
157

11.2 - Nomination d'un responsable de la bibliothèque Jeannine Marquis-Garant

CONSIDÉRANT QUE M. René Bouchard a quitté ses fonctions en tant que responsable de la bibliothèque Jeannine Marquis-Garant;

CONSIDÉRANT QUE M. Pierre Bouchard est bénévole à la bibliothèque depuis 14 ans;

CONSIDÉRANT QUE M. Pierre Bouchard a déjà établi un excellent lien avec les représentants du réseau BIBLIO Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches et qu'il est familier avec les tâches reliées au réseau;

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice aux loisirs recommande la nomination de M. Pierre Bouchard au poste de responsable de la bibliothèque Jeannine Marquis-Garant.
En conséquence,

Il est proposé par Mme Guylaine Larochelle ,
Appuyé par Mme Tonia Despont

Et résolu de nommer M. Pierre Bouchard responsable de la bibliothèque Jeannine Marquis-Garant à Saint-Raphaël.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**11.3 - Bilan des activités de Loisirs pour la période de juin****Lancement de la saison de balle**

Cet été, cinq équipes de softball évoluent dans la ligue Interparcs. Au niveau de la balle donnée, cinq équipes féminines et quatre équipes masculines s'affrontent amicalement une fois par semaine. Aussi, les Yankees seniors sont de retour pour une saison écourtée.

Fête nationale | 24 juin

Comme l'année dernière, deux chansonniers se sont produits sur une scène

mobile pour souligner la Fête nationale dans la municipalité sans créer de grand rassemblement. Au total, vingt arrêts bien répartis dans le périmètre urbain ont été réalisés. À chaque arrêt, les citoyens ont eu droit à un spectacle d'une durée approximative de 20 minutes. Chaque arrêt était également diffusé en direct sur la page Facebook de la municipalité.

Camp de jour

70 enfants sont inscrits au camp de jour qui se déroule du 5 juillet au 20 août 2021. Le service est offert du lundi au vendredi entre 7h00 et 17h00. Des activités spéciales ponctuent les semaines et les enfants ont la chance de se baigner à Saint-Gervais tous les vendredis en après-midi. L'équipe est composée d'une responsable et de 7 animateurs.

12 - LÉGISLATION

13 - RESSOURCES HUMAINES

13.1 - Agent de service au bureau de la SAAQ: Embauche

Considérant que la Municipalité est mandataire de la SAAQ;

Considérant que le bureau a été fermé pendant trois semaines consécutives, soit du 18 juillet 2021 au 7 août 2021 en raison d'un manque de personnel;

Considérant que la Municipalité a reçu plusieurs candidatures ponctuelles au cours des mois de juin et juillet 2021 pour le poste d'agent de service au bureau de la SAAQ de Saint-Raphaël;

Considérant que le directeur général a passé en entrevue M. Daniel Leclerc et recommande son embauche à titre d'employé municipal affecté au Bureau de la SAAQ de Saint-Raphaël.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Asselin
Appuyé par M Jérôme Carrier

Et résolu d'embaucher M. Daniel Leclerc au poste « Agent de bureau de la SAAQ » à compter du 9 août 2021 avec une période probatoire de six mois et de fixer les conditions d'embauche en fonction de l'échelle salariale en vigueur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.2 - Vérification des antécédents judiciaires lors d'embauche - Protocole avec la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT l'importance de vérifier les antécédents judiciaires du personnel embauché à la Municipalité que ce soit pour la gestion financière, la conduite de véhicules lourds ou la supervision et l'animation des jeunes au service des loisirs.

Il est proposé par Mme Marie-Josée Roy
Appuyé par Mme Mélanie Asselin

Et résolu d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant ou le directeur général à signer un protocole d'entente avec la Sûreté du Québec pour obtenir les antécédents judiciaires du personnel embauché à la Municipalité de Saint-Raphaël.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14 - CORRESPONDANCE

14.1 - Bordereau de correspondances

Dépôt du bordereau de correspondances, séance du **2 août 2021**.

2021-08
158

2021-08
159

14.2 - Correspondance pour l'ajout d'un dos d'âne dans la route du Lac aux canards

Demande de Marie Roberge du 143 Avenue Bernard-Dumont Est

Demande d'ajouter un dos d'âne pour ralentir le trafic dans la route du Lac aux Canards.

Réponse: Comme on vient d'adopter un plan d'action sur la sécurité routière. Le conseil municipal demande au directeur général d'envoyer une réponse écrite à Mme Marie Roberge en fonction de ce plan d'action.

14.3 - Demande de passage de motoneige par le club Loisirs Lac Vert Saint-Nérée Inc.

Le club de « Loisirs Lac Vert Saint-Nérée Inc » demande une autorisation pour circuler en motoneige dans les petites routes suivantes:

- Route des écureuils
- Route Raby.

Réponse: Le règlement 2016-181 de la Municipalité de Saint-Raphaël sur la circulation des véhicules hors routes ne permet pas le passage des motoneiges dans les chemins mentionnés dans la correspondance. Le conseil municipal demande au directeur général d'envoyer une réponse écrite au Club Loisirs Lac vert en expliquant les étapes et la position de la Municipalité.

14.4 - Correspondance du journal La Rafale

Il s'agit d'une demande de partenariat avec la Municipalité de Saint-Raphaël. Cette demande vise à concentrer toutes les informations municipales dans un seul journal « journal La Rafale ».

Réponse: Le conseil municipal ne peut pas donner une réponse tout de suite, cependant le conseil demande au directeur général de vérifier l'échéance de l'entente et d'envoyer une réponse écrite à «La Rafale» expliquant que le journal peut entamer une démarche auprès de la municipalité à l'échéance de l'entente avec le prochain conseil de la Municipalité.

2021-08
160

14.5 - Correspondance du propriétaire au 30 route Rémillard

Considérant que le propriétaire a été informé, lors de l'acquisition du terrain et de la demande de permis de construction, que la municipalité ne déneige pas ce tronçon de chemin en vertu du règlement 2014-164 en vigueur.
En conséquence,

Il est proposé par M Jérôme Carrier
Appuyé par Mme Mélanie Asselin

Et résolu que le conseil municipal ne change pas d'avis et continuera à appliquer le règlement numéro 2014-164.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-08
161

14.6 - Demande d'appui de la municipalité de Saint-Nérée pour l'amendement Q-2.r.22

Le point est reporté pour le prochain mois

CONSIDÉRANT QUE les Associations de lac, de concert avec les OBV, les MRC et les municipalités, ont déployé beaucoup d'effort pour améliorer la qualité des eaux et de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) est provincial, mais applicable par les

inspecteurs de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le 2e alinéa de l'article 2 du règlement est demeuré inchangé depuis l'adoption du règlement en 1981;

CONSIDÉRANT QUE le libellé du 2e alinéa de l'article 2 du règlement Q-2, r.22 n'oblige pas les propriétaires de résidence isolée à refaire leur système lorsque les installations sont en contact avec les eaux de la nappe phréatique ou trop près d'un lac ou d'un cours d'eau ou d'une source d'alimentation en eau publique;

CONSIDÉRANT QUE cette disposition oblige les municipalités à faire la preuve que l'installation constitue une nuisance même lorsque le système est délabré et que son volume ne permet de toute évidence pas de recevoir et de traiter les eaux usées de la résidence qu'il dessert;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec par ses nouvelles politiques et réglementations souligne l'importance de la préservation de l'eau potable, dont notamment par la mise en place de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;

CONSIDÉRANT la lenteur du processus de mise à jour des installations septiques;

CONSIDÉRANT que l'état de santé de nos lacs est préoccupant et requiert des actions rapides;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ont entrepris des travaux de refonte du règlement Q-2, r.22, et qu'il demande la collaboration des organismes municipaux afin de s'assurer notamment que les modifications apportées simplifient sa mise en œuvre et donnent davantage de latitudes aux municipalités,

Il est proposé par....

Que soit demandé un amendement du règlement Q-2, r.22 afin de faciliter son application et obliger le remplacement des installations septiques non conformes en priorisant les secteurs en bordure des cours d'eau;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise aux MELCC, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à la députée de Bellechasse, à la Fédération québécoise des municipalités ainsi qu'à l'Organisme des bassins versants de la Côte-du-Sud.

15 - VARIA

Aucun sujet.

**2021-08
162**

15.1 - Reconnaissance et hommage à monsieur Gilles Breton

Considérant l'importante contribution de M. Gilles Breton à la politique municipale de Saint-Raphaël depuis 20 ans, d'abord comme conseiller municipal puis comme Maire depuis 2008;

Considérant son attachement, son souci constant d'être à l'écoute et de comprendre les besoins et les aspirations des citoyens de sa communauté;

Considérant ses efforts continus pour le développement de la Municipalité de Saint-Raphaël, entre autres par le maintien et le développement des services de

proximité;

Considérant son engagement pour une plus grande solidarité régionale auprès de la MRC de Bellechasse;

Considérant la rigueur avec laquelle il a exercé ses fonctions;

Considérant ses qualités humaines de respect, d'empathie et de fraternité.

En conséquence,

Il est proposé par M Jérôme Carrier
Appuyé par Mme Marie-Josée Roy

Et résolu :

- De rendre hommage à M. Gilles Breton, décédé en fonction le 10 juillet 2021;
- De reconnaître l'apport important de M. Breton, comme maire, dans le développement de la Municipalité de Saint-Raphaël.

16 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal a répondu aux questions posées par les citoyens.

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Marie-Josée Roy, et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fermeture à 21 hrs

Louise Aubé
Mairesse

Johnny Louis Jean
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

Johnny Louis Jean, directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Louise Aubé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Louise Aubé, mairesse suppléante